L'association FIA présente :

C'est pas parceque...

JE SUIS HANDICAPÉ

que je ne suis pas performant

critère HANDICAP discrimination

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées

pose le cadre de l'égal accès des personnes handicapées aux droits et libertés ouverts à tous. Ce texte affirme l'égalité de traitement à l'égard des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, et la nécessité, par une approche inclusive, de garantir leur pleine participation à la vie sociale, culturelle, économique, etc.

Même si des avancées peuvent être constatées, les réclamations invoquant une discrimination fondée sur le handicap et l'état de santé permettent également de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir.

Les réclamations concernent principalement l'emploi et l'accéssibilité.

FIA/ISM
FEMMES INTER ASSOCIATIONS